



Futur construction voisine

Par **louchia**, le **30/03/2010** à **17:15**

Bonjour,

J'habite un petit village de la meuse ou il y a deux ans j'ai construis une maison sur un terrain dans une impasse (tranquillité et aucune nuisance). Je viens d'apprendre que le terrain derriere chez moi viens d'être vendu et que l'on va y construire 3 maisons pour y mettre 8 familles ainsi qu'un ensemble consecutif de 5 garages et tout cela sur 19 arrhes.

Le plus gênant c'est que deux de ces maisons vont être à 3 metres de mon terrain et les 6 familles vont avoir une vu sur ma terrasse mon sallon ma cuisine et ma chambre car une porte fenêtre et leur jardin donneront chez moi. Il n'y a aucune séparation ni mur, ni grillage... Tout cette circulation va entraîner des nuisances et l'été cela va être bruyant (surtout si il y a des chiens...). Nous sommes à bout on ne peut plus revendre notre maison elle ne vaut plus rien à cause de ce projet on est au bout du rouleau. Quelqu'un peut nous aider...Merci

Par **elydaric**, le **02/04/2010** à **19:50**

Bonjour,

Si vous êtes opposé au projet, vous pouvez déposer un recours devant le tribunal administratif, contre le permis de construire qui l'autorise. Toutefois, si le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur dans votre commune, votre demande aura peu de chance d'aboutir.